

Les subsides

prise par le comité d'inviter le ministre, l'orateur précédent, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) justement, s'était indigné contre le fait que le ministre ne comparaitrait qu'une seule fois parce qu'il avait des questions, une quantité de questions à lui poser sur son ministère. Qu'est-il arrivé, monsieur le Président? Le député d'Ottawa-Centre n'a pas posé une seule question sur les prévisions budgétaires du ministre.

Les règles de procédure sont pourtant simples, monsieur le Président. S'il voulait poser des questions sur le budget, sur les prévisions budgétaires, c'était le moment. Il ne l'a pas fait. Au lieu de débattre des questions de fond, nous avons eu droit, monsieur le Président, à une crise d'hystérie de la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) et d'un combat de boxe mettant en vedette nul autre que le nouveau député, le «Rocky—Rat Pack», le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

Mme Copps: Et M. Bissonnette, le gros de six pieds et sept pouces et de 175 livres!

M. Hamelin: Monsieur le Président, je comprends parfaitement que l'opposition, et en général, elle le sait bien, a un rôle de «chien de garde», «chien de garde». Il y a trois phonèmes, «chien de garde». Habituellement, on s' imagine avoir affaires à une espèce de «chien de berger», efficace, gentil comme tout, mais quand même efficace, qui mord quand c'est le temps. Mais enfin! Mais là, on a eu droit ce soir-là non pas aux trois mots, mais au premier simplement.

A mon avis, les gens de leurs circonscriptions doivent être très fiers d'être représentés aussi dignement. Jamais semble-t-il, selon ceux qui sont ici, un témoin n'a été bousculé et maltraité en comité autant et de cette façon. J'ai assisté moi-même aux assauts verbaux des députés de l'opposition.

Monsieur le Président, j'ai senti qu'on était très bas, on était rendu très loin. Imaginez les autres témoins, les gens ordinaires, les Canadiens qu'on appelle à témoigner à nos comités, les gens normaux qui viennent travailler avec nous. Imaginez que ces gens-là doivent avoir des papillons dans l'estomac!

Je désire dire aux Canadiens que les événements dont nous avons été témoins ne sont heureusement pas la règle générale. Je veux dire particulièrement aux jeunes Canadiens qui songent peut-être à entrer dans la vie publique de nous pardonner cet épisode disgracieux de la vie politique canadienne.

Je voudrais maintenant parler plus directement de la motion et des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts qui furent introduites le 9 septembre 1985.

Monsieur le Président, je rappellerai qu'à cette date, le premier ministre avait écrit aux deux leaders de l'opposition, libérale et néo-démocrate, pour leur demander de faire des suggestions concernant ces lignes directrices, ces règles. Or, monsieur le Président, bien qu'un sujet similaire ait été déferé par mon collègue, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), au Comité permanent de la gestion et des services aux députés, il n'en reste pas moins que les leaders des partis de l'opposition n'ont fait aucune suggestion concrète. Ils pensaient sans doute que le code était suffisant, mais ils avaient la chance non seulement d'indiquer leurs inquiétudes, mais aussi de faire des suggestions pour améliorer ce code. Comme vous le savez, monsieur le Président, ils ne l'ont pas fait, ils s'en sont désintéressés.

Le code fut donc instauré tel que proposé, et tous les ministres s'y sont conformés.

Tout à coup, monsieur le Président, l'opposition se réveille et crie au scandale. Le Code est inadéquat. Nous sommes toujours prêts à recevoir leurs suggestions, mais ils n'ont toujours rien fait jusqu'ici. La population doit donc se poser des questions sur ces «chiens de garde», n'est-ce pas, de l'éthique parlementaire.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Souvenez-vous, monsieur le Président, du contrôle des prix et des salaires en 1974. Le parti progressiste conservateur avait donné l'heure juste à l'époque et nous continuons de le faire. Il arrive que la vérité fasse mal, mais nous avons assumé nos responsabilités tout en respectant la dignité de cette institution.

Aujourd'hui même, les partis d'opposition avaient la chance d'amorcer un débat au sujet de ce code d'éthique. Qu'ont-ils fait, monsieur le Président? Ils se sont servi du mécanisme des journées d'opposition pour attaquer le gouvernement sans proposer d'amélioration sensible au système. Ils ont plutôt choisi, comme c'est le cas depuis ce matin, malgré l'annonce de la démission du ministre, ils ont continué de fouler aux pieds l'un des parlementaires les mieux «articulés» de cette Chambre, parce qu'il ne faut pas se faire d'illusion, les partis d'opposition visent l'un des hommes les plus «articulés» mentalement, les plus capables de s'occuper de son ministère. Sinclair Stevens est l'un des hommes les plus compétents, et qui fait montre de la plus grande expérience dans ces domaines.

Et avec toute ma naïveté, monsieur le Président, malgré le fait que je n'aie pas d'expérience, j'ai eu l'occasion avec des hommes d'affaires de rencontrer le ministre, d'aller exposer des situations, des problèmes. Et même si dans 80 p. 100 des cas, je n'ai pas obtenu de subvention pour ces entreprises, chaque fois les hommes d'affaires sont sortis de ces rencontres en me disant: Nous sommes emballés de la capacité d'analyse de cet homme et de la qualité des questions qu'il nous pose.

Et j'invite à vérifier mes avancés. Nous avons eu des investissements chez nous de 170 millions de dollars à la Donahue et le gouvernement du Canada, malgré mon invitation, n'y a pas participé. Nous l'avons fait avec quelques autres entreprises dans des montants beaucoup moindres. A chaque fois donc que j'ai fait appel au ministre, j'ai demandé sa collaboration, il a accepté de rencontrer mes hommes d'affaires, de discuter avec eux et à chaque fois j'étais fier de ce ministre et de l'avoir dans ce gouvernement.

Alors, monsieur le Président, j'estime que bien sûr les ministres sont tenus de se conformer aux règles telles qu'elles existent. Quant aux règles imaginaires des partis de l'opposition, on les attend encore depuis au moins le 9 septembre 1985.

Monsieur le Président, tout notre système démocratique est fondé sur des lois et des textes légaux, écrits noir sur blanc. Voilà les paramètres selon lesquels les gens sont jugés et évalués. Quand la société veut se doter de nouvelles règles, elle procède par le biais du Parlement qui peut amender ou créer de nouvelles lois.

Monsieur le Président, le premier ministre a introduit de nouvelles règles le 9 septembre et les députés d'opposition n'ont pas joué leur rôle de législateurs en ne faisant aucune proposition sérieuse. Les règles sont claires, et si les députés veulent proposer des modifications, nous sommes disposés à les écouter, et ce, depuis la même date.